

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**D'UNE PROPRIETE COMPOSEE D'UN CHATEAU ET DE DEUX BATIMENTS ANNEXES
AU CŒUR D'UN PARC ARBORE DE 4 HECTARES**
Sur la Commune de VIRY (74580), Lieudit L'Eluiset, Villa Mary, 584 route de Frangy



MISE A PRIX : 1.450.000 € (FRAIS EN SUS)

Fixée au **VENDREDI 17 MAI 2019 à 15 HEURES**
à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de THONON LES BAINS (74200),
au Palais de Justice sis 10 rue de l'Hôtel Dieu

DÉSIGNATION - LOT UNIQUE :

Sur la Commune de VIRY (74580), lieudit L'Eluiset, Villa Mary, 584 route de Frangy :

Un bien immobilier constitué d'une propriété composée d'un château (bâtiment principal) et de deux bâtiments annexes, le tout figurant au cadastre de ladite commune, savoir :

- Section D numéro 1272, Lieudit Sur Viry pour 00ha 00a 65ca
- Section D numéro 1274, Lieudit Sur Viry pour 02ha 91a 04ca
- Section E numéro 1996, Lieudit L'Eluiset pour 00ha 00a 58ca
- Section D numéro 77, Lieudit 584 Route de Frangy pour 00ha 52a 00ca

Et plus précisément :

• **UN CHATEAU Style Napoléon III construit par l'architecte Jacques Elysée GOSSE** d'une superficie Loi Carrez de 1150,27 m² élevé sur sous-sol, composé d'un rez-de-chaussée et de 2 étages :

- Au sous-sol : un appartement de type 2, caves, ateliers et débarras
- Au rez-de-chaussée : 3 salons de réception, vestiaire, bar, cuisines, W.C.
- Au 1er étage : 2 appartements de type 2 et 2 appartements de type 3
- Au 2ème étage : 1 appartement de type 5 et 1 appartement de type 4

• **UNE MAISON située côté sud de la propriété** comprenant un étage sur rez-de-chaussée, comportant 2 appartements d'une superficie Loi Carrez respective de 118,97 m² et 175,65 m²

• **UN BATIMENT EN ANNEXE** utilisé comme entrepôt, comprenant 9 pièces inhabitables en l'état et non alimentées en électricité, d'une surface Loi carrez de 120,52 m²

OCCUPATION (Aux termes du Procès-verbal de description établi les 5 et 6 février 2016) :

- En ce qui concerne le château : il serait loué à une société commerciale dont le bail n'a pas été transmis ; il le sera par voie de dire en cas de communication
- En ce qui concerne la partie habitation privée du château : elle est occupée par le gérant de la société saisie, et sa compagne
- En ce qui concerne la maison annexe côté sud de la propriété :
 - L'appartement aile Ouest est occupé par un ami du gérant
 - L'appartement aile Est est occupé par le gérant

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de la **BARCLAYS BANK PLC**, en sa succursale dans la Principauté de MONACO, dont le principal établissement est situé à MONTE CARLO (MONACO - 98000), 31 avenue de la Costa, inscrite au Répertoire du Commerce et de l'industrie de la Principauté de MONACO sous le n° 68 S 01191, société de droit anglais au capital autorisé de 3.040.001.000,00 Livres Sterling, ayant son siège social à LONDRES (Angleterre) (E14 5HP), 1 Churchill Place, inscrite au «Register of Companies» sous le numéro 1026.167, prise en la personne de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat constitué Maître Damien MEROTTO, Avocat postulant au Barreau de THONON LES BAINS, demeurant Immeuble Le Galien A, 28 Avenue de Genève à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (74160),

Et pour Avocat plaçant la SCP Christophe LACHAT et Gilles MOURONVALLE, Avocat au Barreau de GRENOBLE, demeurant 2 boulevard Agutte Sambat à GRENOBLE (38000).

Outre la mise à prix ci-dessus indiquée, cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au Cahier des conditions de vente, déposé le 15 avril 2016 au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de THONON LES BAINS (RG n° 16/00043).

Ledit Cahier des Conditions de Vente peut être consulté au Greffe ou au Cabinet de l'avocat du poursuivant.

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de THONON LES BAINS.

Toute personne désirant enchérir devra consigner entre les mains de son Avocat, la somme de 145.000,00 € par chèque de banque libellé à l'ordre du Compte Séquestre ou lui remettre une caution bancaire irrévocable de même montant à valoir sur les frais et droits d'adjudication, et, éventuellement, sur le prix.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Une visite des lieux sera assurée par la SCP MOTTET - DUCLOS - TISSOT, Huissiers de Justice à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (Tél. 04.50.49.20.80), le vendredi 3 mai 2019 de 14 h 00 à 15 h 00.

Pour tous renseignements, s'adresser au Cabinet de Maître Damien MEROTTO, Avocat au Barreau de THONON LES BAINS, demeurant Immeuble Le Galien A, 28 avenue de Genève à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (74160), Tél. : 04.50.92.63.12 ou merotto@avocats-associes.email, ou au Cabinet de la SCP LACHAT-MOURONVALLE, 2 boulevard Agutte Sambat à GRENOBLE (38000), Tél. : 04.76.46.49.27 ou contact@lachat-mouronvalle.fr

ECO 74 2465 05/04/19